

### 43 - Attribution de subventions aux organisateurs de congrès

**M. l'Adjoint MORTON, Rapporteur** : Depuis 1998, Besançon s'est positionnée comme Ville de Congrès avec la mise en place d'une stratégie d'aide aux organisateurs de congrès aux moyens de subventions et d'une stratégie de promotion du Tourisme d'Affaires et de Congrès avec la création du bureau «Besançon Congrès», géré par Besançon Tourisme et Congrès.

Le soutien que la Ville de Besançon apporte aux organisateurs de congrès s'articule autour des critères suivants : nombre de congressistes, durée du congrès, pertinence, rayonnement, autofinancement, subvention des autres collectivités, et retombées économiques pour la ville, à savoir : nombre de nuitées en hébergement marchand, lieu du congrès, restauration, activités culturelles et festives et visites guidées.

Aujourd'hui, 8 200 € au total ont été attribués à onze laboratoires universitaires organisant des colloques et quatre associations privées ont perçu une subvention pour un montant total de 9 740 €.

Après prise en compte des critères d'attribution ci-dessus, il est proposé d'attribuer :

**- 1 000 € à la Jeune Chambre Economique de Besançon** qui a organisé ses Journées Régionales de Formation les 8 et 9 octobre 2016 à Besançon.

Cette association a pour mission d'offrir aux jeunes les opportunités de développement en leur donnant la capacité de créer des changements positifs. Elle est un lieu de réflexions et d'actions ayant pour thématiques : préserver de la planète, agir pour l'emploi, développer l'économie, aménager son territoire. Elle regroupe des membres de 18 à 40 ans souhaitant s'engager activement dans la vie de leur ville et de leur région en y menant des actions concrètes.

Précédemment, avant la fusion des fédérations Bourgogne et Franche-Comté, ces journées régionales se déroulaient en Bourgogne. Faire le choix d'accueillir l'ensemble de la Fédération Bourgogne/Franche-Comté à Besançon a permis à l'association bisontine de faire découvrir Besançon avec un volet touristique en visitant le centre historique et un volet économie locale en passant une journée sur le Pôle Temis Innovation.

100 participants en provenance du Grand Est de la France étaient attendus durant ces 2 jours au Centre International de Séjour et au Scénacle.

**- 800 € pour la Chambre de Commerce et d'Industrie de Franche-Comté** qui organise, les 23 et 24 novembre 2016, un séminaire «Les 24h d'InnovARC».

Les 24 h d'InnovARC sont organisées pour la première fois à Besançon en présence d'entrepreneurs, de chercheurs, représentants du monde économique franco-suisse, dans le but de favoriser l'émergence de projets innovants sur le thème «les technologies innovantes et services numériques : vers des combinaisons prometteuses».

Le programme franco-suisse InnovARC a pour but de stimuler l'innovation dans l'Arc Jurassien et de rapprocher les entreprises des deux côtés de la frontière. Les résultats attendus sont donc des projets visant à développer des produits, procédés, services innovants pour une mise sur le marché ne dépassant pas 3 ans.

Organiser cette manifestation à Besançon, à la situation géographique centrale, permet de faire découvrir aux participants sa richesse culturelle en organisant notamment une visite du Musée du Temps.

La CCI prévoit la présence de 100 participants.

Afin de soutenir ces deux manifestations, il est proposé d'accorder une subvention à ces deux organisateurs.

En cas d'accord, la somme totale, soit 1 800 €, sera prélevée de la façon suivante :

- 1 000 € (pour la Jeune Chambre Economique) sur la ligne 65.95/6574.0089052 CS 10036

- 800 € (pour la CCI) sur la ligne 65.95/65738.0089052 CS 10036.

### **Proposition**

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de ces deux subventions.

**«M. LE MAIRE** : Des abstentions ? Des oppositions ? Unanimité».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

*Récépissé préfectoral du 16 novembre 2016.*